



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 21 janvier 2021

DATE DE CONVOCATION

15 janvier 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le **vingt-et-un janvier** à dix-huit heures,

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présent.es : M. Patrice ESPINOSA (pouvoirs de M. Vincent DANCOURT, de M. Paul MURANO), Monsieur Gilles BRACHOTTE, M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER, Mme Nathalie SEGUIN, M. Guy MORELLE (pouvoir de Mme Marie-Françoise DUPAS), Mme Denise ALLEMAND, M. Jean-Luc AUCLAIR (pouvoir de Mme Marie-Paule FONTAINE), Mme Bernadette BERGER (suppléante de M. Martial PARIZOT), Mme Sylvie CHASTRUSSE, M. Daniel CHETTA, Mme Rolande Andrée CHRETIEN (suppléante de M. Bernard NAVILLON), Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, Mme Maïté COUBAT, M. Jean-Marc FRELIH, M. Olivier GAUTHRON, M. Simon GEVREY, Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir de M. Dominique CHOPPIN), M. Dominique JANIN (pouvoir de Mme Anne-Sophie BOISSON), M. Jean-Luc MAHIEU, M. Martial MATHIRON, Mme Monique PINGET, M. Emmanuel PONTILLO, M. Jean-Emmanuel ROLLIN, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU,

Étaient excusé.es : M. Vincent DANCOURT (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA), Mme Zineb HEMAIRIA, Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. François BIGEARD, M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), Mme Anne-Sophie BOISSON (pouvoir à M. Dominique JANIN), M. Dominique CHOPPIN (pouvoir à Mme Maryline GRANDIOWSKY), Mme Marie-Françoise DUPAS (pouvoir à M. Guy MORELLE), M. Jean-Marie FERREUX, Mme Marie-Paule FONTAINE (pouvoir à M. Jean-Luc AUCLAIR), M. André LONGCHAMP (suppléant de Mme Marie-Françoise DUPAS), Mme Evelyne MONNOT (suppléante de Mme Marie-Paule FONTAINE), M. Paul MURANO (pouvoir à Patrice ESPINOSA), M. Bernard NAVILLON (suppléé par Mme Rolande Andrée CHRETIEN), M. Martial PARIZOT (suppléé par Mme Bernadette BERGER), Mme Laurence VIENNET (suppléante de M. Jean-Marie FERREUX).

Secrétaire de séance : Monsieur Guy MORELLE, Vice-président délégué à l'Environnement, au Développement durable, à la Gestion de la GEMAPI.

21/01/2021/03

NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE :	36
PRÉSENTS :	28
VOTANTS :	32

Objet : Élection d'un.e membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres (CAO), de la Commission des Marchés à Procédure Adaptée (MAPA) et de la Commission d'Ouverture des Plis (COP)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L. 1411-5 et D. 1411-3 à L. 1411-5,

VU l'arrêté préfectoral en date du 20 janvier 2020 portant statuts de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, conformément à l'article L. 5211-5-1 du CGCT,

VU le procès-verbal de l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres,

VU les résultats du scrutin,

CONSIDÉRANT que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) est présidée par la Présidence de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise ou son représentant et que le Conseil Communautaire doit élire cinq membres titulaires et cinq membres suppléants en son sein par scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel ;

CONSIDÉRANT que la Commission des Marchés à Procédure Adaptée (MAPA) est composée des mêmes membres que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et que la Présidence de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise ou son représentant est membre de droit de cette Commission ;

CONSIDÉRANT que la Commission d'Ouverture des Plis (COP) est composée de deux élus membres de la Commission Marchés à Procédures Adaptées (MAPA) et d'un agent de la Collectivité,

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise - 3 impasse Arago - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 - Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

Le Conseil Communautaire, par :

⇒ 31 voix **POUR**,

⇒ 01 **ABSTENTION**,

- **ÉLIT Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN**, membre suppléant pour la Commission d'Appel d'Offres (CAO), la Commission Marchés à Procédure Adaptée (MAPA) et la Commission d'Ouverture des Plis (COP), en remplacement de Madame Sylvie CHASTRUSSE,
- **ÉLIT Madame Sylvie CHASTRUSSE**, membre titulaire pour la Commission d'Appel d'Offres (CAO), la Commission Marchés à Procédure Adaptée (MAPA) et la Commission d'Ouverture des Plis (COP), en remplacement de Madame Pascale CHERVET,

Envoyé en préfecture le 02/02/2021

Reçu en préfecture le 02/02/2021

Affiché le



ID : 021-200000925-20210121-21_01_2021_03-DE

Membres titulaires	Membres suppléants
Vincent CROUZIER	Emmanuel PONTILLO
Jérôme THEVENEAU	Martial PARIZOT
Jean-Luc AUCLAIR	Paul MURANO
Simon GEVREY	Claude VERDREAU
Sylvie CHASTRUSSE	Jean-Emmanuel ROLLIN

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 21 janvier 2021

Patrice ESPINOSA

Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Communauté de **Communes de la Plaine Dijonnaise** - 3 impasse Arago - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 - Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr